

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

RÈGLEMENT #356-5                      Modification article 2.2 composition des membres  
du CCU

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 356-5** intitulé « comité consultatif d'urbanisme – article 2.2 composition des membres/modification»

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 16 janvier 2023, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 356-5 lequel a pour objet modifier l'article 2.2 du règlement du CCU afin de modifier la composition des membres;
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** se tiendra **lundi le 6 février 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à St-Cyrille-de-Wendover ;
3. Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des modifications proposées par le projet de règlement **peut également le faire par écrit avant 16h 30 le 6 janvier 2023 de l'une des méthodes suivantes :**  
  
par courriel à [dir.generale@stcyrille.qc.ca](mailto:dir.generale@stcyrille.qc.ca) ou  
  
par la poste au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Qc), J1Z 1C8 ;
4. Qu'au cours de cette période, le service d'urbanisme de la municipalité est disponible par courriel ou par téléphone pour répondre aux questions des citoyens ou fournir une copie du projet de règlement
5. Que le projet de règlement vise l'ensemble de la Municipalité ;
6. Que la personne intéressée à s'exprimer doit indiquer le numéro de règlement sur lequel elle se prononce et s'identifier au moyen de ses noms et prénoms ainsi que du nom de l'organisme qu'elle représente, le cas échéant ;
7. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens ;
7. Que le projet de règlement # 356-5 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, St-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.stcyrille.qc.ca/> ;
8. Que les enregistrements et les procès-verbaux du conseils sont disponible, dès que possible sur le site internet de la municipalité.

St-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 30 janvier 2023

Signé :

Lyne Rivard  
Directrice générale, secrétaire, trésorière